

Quels métiers ?

En choisissant le BTSA GF, vous pouvez travailler en forêt, par exemple en encadrant une équipe au cours d'un chantier de travaux ou en réalisant un inventaire diagnostic sur une forêt. Le travail de technicien supérieur consiste également en la réalisation d'études ou de dossiers techniques nécessitant des phases de travail au bureau et l'utilisation de nouvelles technologies.

Vous interviendrez au sein d'équipes techniques et vous serez amené à côtoyer, en plus du monde forestier, des acteurs concernés ou intéressés par la gestion forestière (élus, agriculteurs, industriels, associations sportives, chasseurs, organisations de développement local, protecteurs de l'environnement...). Au-delà des compétences en techniques forestières, vous mettrez en œuvre vos capacités d'animation, de médiation et de négociation. Les perspectives d'emploi sont assez diverses et sollicitent des compétences variées. Les métiers s'exercent en forêt privée et en forêt publique, et portent sur des activités de diagnostic forestier, de gestion forestière, de conseil, de responsable d'exploitation, de participation au développement des territoires, etc.

Voici quelques appellations courantes des emplois après le BTSA GF : gestionnaire forestier, technicien forestier, chef de secteur, technicien forestier exploitation et vente de bois, commis de coupe.

Formation

Avec cette option du BTSA, vous allez acquérir une compétence scientifique et technique. Elle est orientée vers les sciences biologiques, les techniques de gestion sylvicole, l'économie forestière, l'exploitation forestière...

Durée de la formation

Le programme de la formation s'étale **sur 2 ans**.

Cas particulier : les candidats dispensés peuvent bénéficier d'une réduction de la durée sous certaines conditions (niveau d'études, disponibilité, acquis professionnels, expérience dans le domaine, etc.) après acceptation par le responsable de la formation.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en 8 blocs de compétences chacun répondant à une capacité déclinée en sous-capacité.

• 3 blocs de compétences de matières générales

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs de compétences spécifiques à l'option gestion forestière

- B4** Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier
- B5** Gérer des chantiers sylvicoles et d'exploitation
- B6** Élaborer un document de gestion durable forestier
- B7** Valoriser la ressource d'une unité de gestion
- B8** Accompagner les acteurs d'un projet forestier

Stage

La formation inclut **un stage obligatoire** de 8 à 16 semaines, pouvant être fractionnée, dans un organisme ou une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la gestion forestière.

Le stage donne lieu à la préparation de plusieurs dossiers obligatoires pour 4 épreuves terminales. Le choix du ou des lieux de stage est réalisé en accord avec l'équipe pédagogique. Réalisé dans une ou plusieurs structures ou entreprises, le stage demande une forte motivation et le développement d'autonomie pour atteindre les objectifs des épreuves professionnelles.

Le stage est essentiel pour acquérir les capacités d'un technicien supérieur, et naturellement déterminant pour préparer votre intégration professionnelle, ou votre poursuite d'étude.

La réalisation du stage au cours de la formation à pour finalités :

- l'acquisition et l'application de savoirs et savoir-faire dans un contexte professionnel,
- la mise en œuvre de démarches de diagnostic et d'analyse, pour élaborer des propositions de gestion, et la coordination des travaux sylvicoles et d'exploitation forestière.

Sessions de regroupement*

Cinq sessions de regroupement sont organisées au cours de la formation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance, à Noiretable (42), Besançon-Chateaufarine (25), Les Loges-Margueron (10).

L'Institut Agro Enseignement à distance prend en charge les frais pédagogiques.

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

C'est notamment au cours des sessions qu'ont lieu les initiations et entraînements aux épreuves pratiques évaluées à l'examen. Elles sont également source de motivation.

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

8 épreuves valident le BTSA GF, une pour chaque bloc de compétences. Les épreuves ont lieu en juin.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire. Si la moyenne générale est comprise entre 9 et 10 sur 20 et si le candidat a une moyenne supérieure à 10 pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à 6 pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

	Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 -	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	1 h 00	écrit
E2 -	Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 minutes	oral
E3 -	Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 minutes	oral s'appuyant sur des écrits
E4 -	Réaliser un diagnostic au sein d'un écosystème forestier C4-1 - Caractériser le potentiel de l'espace forestier C4-2 - Mobiliser les outils et méthodes d'aide au diagnostic C4-3 - Produire un diagnostic de synthèse	1	2 h 00	pratique et oral en s'appuyant sur un dossier
E5 -	Gérer des chantiers sylvicoles et d'exploitation C5-1 - Choisir les stratégies d'intervention C5-2 - Organiser les chantiers C5-3 - Réguler la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation	1	30 minutes	oral s'appuyant sur des écrits
E6 -	Élaborer un document de gestion durable forestier C6-1 - Réaliser un bilan de la gestion antérieure C6-2 - Définir des objectifs de gestion C6-3 - Concevoir des itinéraires sylvicoles C6-4 - Élaborer les documents de gestion	1	30 minutes	oral sur dossier obligatoire
E7 -	Valoriser la ressource d'une unité de gestion C7-1 - Assurer le martelage, la désignation C7-2 - Choisir des modes de vente des bois C7-3 - Cuber, classer, estimer	1	2 h 15 min	Pratique et oral
E8 -	Accompagner des acteurs d'un projet forestier C8-1 - Analyser le contexte et les enjeux d'un projet forestier territorial C8-2 - Apporter conseil et appui technique C8-3 - Contribuer à des démarches d'animation et de concertation des territoires forestiers	1	40 minutes	Oral prenant appui sur un dossier obligatoire

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3**.

Conditions de redoublement

Nous contacter pour avoir plus de renseignements.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt